



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2017

L'an deux mil dix sept, le lundi trois juillet à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

Date de convocation :
26/06/2017

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

Conseillers votants : 34

Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , Mme Léocadie ZINSOU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie ROGER, Mme Nathalie LAMARRE, M. Jean-Marie MBELO, M. Valentin LAMBERT, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, M. Yann FRANCOISE, M. Jean-Claude MARY, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, Mme Marie-Laure HAMMOND, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Sébastien LECORNU à M. Thierry CANIVET
M. Jérôme GRENIER à Mme Léocadie ZINSOU
M. Alexandre HUAU-ARMANI à M. François OUZILLEAU
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Hervé HERRY
Mme Aurélie BLANCHARD à Mme Catherine GIBERT

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Brigitte LIDÔME

N° 0112/2017

Rapporteur : Thierry CANIVET

OBJET : Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) - Clôtures

Conformément au décret 97-175 du 20 février 1997 et à l'article L.2311-3 du CGCT, il vous est proposé de clore les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) dont la réalisation est terminée ou dont les travaux ne seront pas lancés.

Vous trouverez en annexe de ce rapport le détail des APCP concernées.

Commune de VERNON

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les autorisations de programmes terminées ou qui ne seront pas lancées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ANNULE l'autorisation de programme suivante :
 - o 201110 Amélioration énergétique des bâtiments
 - o 201518 Aménagement des berges de Seine Phase 2 (Cœur de Seine 2020) – Regroupement avec Aménagement des berges de Seine Phase 1 (Cœur de Seine 2020)

Finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à la majorité (Contre : M. MARY, Mme LIDÔME, Mme MALIER, M. DUMONT, Mme HAMMOND, M. NGUYEN THANH, Mme SEGURA, M. SINO)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par,
Francois OUZILLEAU



Maire de Vernon, Président du CCAS

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 06/07/17 sous le numéro publié ou affiché ou notifié le 06/07/17 est exécutoire.
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

* Accusé réception en Préfecture
n° 027-212706816-20170703-58627-DE



Ville de Vernon
1000, rue de la République
34500 VERNON

Direction des Finances

Conseil municipal du 3 juillet 2017 - Autorisations de programmes et crédits de paiement à clore

N° AP	Libellé	TOTAL AP	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
201110	Amélioration énergétique des bâtiments	676 317,94 €	2 083,80 €	165 320,62 €	111 247,78 €	127 001,32 €	225 399,90 €	44 006,52 €	- €	- €
201518	Aménagement des berges de Seine Phase 2 (Cœur de Seine 2020)	1 470 000,00 €	- €	- €	- €	- €	41 017,75 €	- €	- €	1 428 982,25 €